



## Conseil économique et social

Distr. générale  
13 mai 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

### Débat consacré aux activités opérationnelles de développement

#### Compte rendu analytique de la 14<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 24 février 2016, à 15 heures

*Président* : M. Palma Cerna (Vice-Président) . . . . . (Honduras)

## Sommaire

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles des Nations Unies au service  
de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée  
générale et du Conseil (*suite*)
- b) Rapports des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour  
le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du  
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des  
Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des  
sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial  
(*suite*)
- c) Coopération Sud-Sud pour le développement (*suite*)

*Débat général*

*Clôture du débat*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans  
un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au  
Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des  
documents (<http://documents.un.org/>).

16-02944 (F)



Merci de recycler



*En l'absence de M. Oh Joon (République de Corée), M. Palma Cerna (Honduras), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5*

**Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (suite)**

- a) **Suivi des orientations recommandées par l'Assemblée générale et le Conseil (A/71/63-E/2016/8) (suite)**
- b) **Rapports des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial (E/2015/34/Rev.1, E/2015/35, E/2016/4, E/2016/14 et E/2016/36) (suite)**
- c) **Coopération Sud-Sud pour le développement (suite)**

*Débat général*

1. **M. Castañeda Solares** (Guatemala) déclare que 2016 est une année extrêmement importante pour l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres en ce qui concerne la réalisation de leurs objectifs en matière de transformation des sociétés, d'amélioration des économies et de préservation de l'environnement. Cependant, le nouveau programme de développement mondial comporte des défis importants pour le système des Nations Unies pour le développement. Il est nécessaire d'adapter celui-ci aux nouvelles exigences du Programme universel et intégré de développement durable à l'horizon 2030. Sa délégation se félicite de la nomination de l'équipe indépendante de conseillers dans le cadre du dialogue sur le positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Le prochain cycle de l'examen quadriennal complet devrait être l'occasion d'adopter une résolution définissant les activités opérationnelles dans le cadre du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030. Chaque État Membre doit

assumer la responsabilité de rendre le travail du Conseil économique et social plus efficace, en gardant à l'esprit le rôle unique joué par les Nations Unies dans la promotion du développement durable, de la coopération internationale, du respect des droits de l'homme et de l'aide humanitaire.

3. Sa délégation déploiera les efforts nécessaires pour renforcer le volet du développement des Nations Unies dans le cadre du forum politique de haut niveau et de l'examen quadriennal.

4. **M. Lupan** (République de Moldova) dit que le débat consacré aux activités opérationnelles de développement sera une contribution potentiellement importante aux débats en cours sur le positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement. Il faut envisager la meilleure façon de mettre en œuvre le Programme 2030 en combinant l'expertise existante et les approches novatrices. Le nouveau programme devrait se concentrer sur l'amélioration du processus d'intégration du cadre normatif mondial aux cadres politiques nationaux, en particulier pour les pays en développement. L'expertise et l'expérience des Nations Unies en matière de développement et d'agencement des politiques nationales aux normes internationales sont importantes pour assurer l'intégration des objectifs de développement durable aux cadres politiques nationaux dans l'ensemble des pays.

5. Toutes les dimensions du développement durable doivent être adaptées à tous les stades de l'élaboration des politiques en assurant une cohérence accrue entre les diverses politiques sectorielles. L'expertise de l'ONU en matière d'alignement des politiques est essentielle et doit permettre aux gouvernements d'assurer la cohérence et la synergie des politiques dans différents domaines dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030.

6. Le programme de transformation repose sur des institutions et des capacités actualisées, novatrices et intégrées, précisément harmonisées avec les priorités de développement et les processus de planification aux niveaux national et infranational. La consolidation des capacités et des institutions nationales doit se poursuivre en vue de la mise en œuvre effective du Programme 2030. L'ONU devrait jouer un rôle important en matière de soutien et de consolidation des capacités de collecte, d'analyse et d'interprétation des données, ainsi que d'examen et d'évaluation des

processus. Des données de bonne qualité permettraient aux gouvernements d'évaluer l'état d'avancement dans toutes les dimensions du développement durable et d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes pour rejoindre tous les groupes sociaux et assurer la réalisation des objectifs de développement durable.

7. Comme le Programme 2030 doit pouvoir s'appuyer sur des partenariats plus solides entre les différents acteurs, le système des Nations Unies pour le développement doit aider les gouvernements en facilitant les partenariats avec la société civile, le milieu universitaire, le secteur privé et les autres acteurs concernés. Le système pour le développement doit être orienté vers l'action et fonctionner de manière cohérente et coordonnée. Comme tous les gouvernements n'ont pas la capacité de mettre en œuvre les objectifs de développement durable au même rythme, le rôle du système des Nations Unies pour le développement consistera à assurer la coordination, de manière à ce que personne ne soit laissé pour compte.

8. **M. Sandoval Mendiola** (Mexique) déclare que 2015 a été une année exceptionnelle sur la feuille de route du développement, notamment en raison des accords mondiaux qui ont été signés à Sendai, Addis-Abeba, New York et Paris. Ces accords requièrent que tous les pays et toutes les organisations internationales conjuguent leurs interventions et leurs initiatives pour éradiquer la pauvreté et réaliser le développement durable dans toutes ses dimensions sociales, économiques et environnementales. La nouvelle vision multidimensionnelle du développement nécessite de nouvelles formes de coordination et de coopération et, compte tenu de sa nature universelle, intégrée et inclusive, les pratiques habituelles ne sauraient suffire.

9. Le succès de la mise en œuvre du Programme 2030 repose sur l'établissement de liens plus efficaces entre les différentes activités du système des Nations Unies pour le développement. Le système devrait également promouvoir le dialogue entre ses organismes, fonds et programmes pour en assurer la cohérence. Sa délégation se félicite des efforts qui ont été déployés pour renforcer la coopération entre le système de développement et les organisations régionales et sous-régionales. L'initiative « Unis dans l'action » est un outil important pour le renforcement du système de développement, car il encourage la normalisation des objectifs et des stratégies et contribue à harmoniser les activités de développement

concernant les ressources, les plans, les objectifs et les indicateurs.

10. Afin que les bureaux de pays obtiennent de meilleurs résultats et qu'ils aient un impact accru, il faut renforcer la coordination entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des stratégies de développement, y compris les gouvernements, les organismes des Nations Unies, le secteur privé et la société civile, afin d'éviter la duplication des efforts et le gaspillage des ressources humaines et financières.

11. Les politiques de contrôle sont également importantes pour le renforcement de l'évaluation, de l'audit, de la transparence et de la responsabilisation des structures et des composantes pour réduire au minimum le gaspillage, la dispersion des ressources et la corruption. Le système des Nations Unies pour le développement doit organiser et renforcer ses capacités en matière de ressources humaines et techniques pour la conception et la mise en œuvre efficaces des programmes, des interventions et des politiques d'appui au Programme 2030. Il doit également mettre l'accent sur les collectivités particulièrement vulnérables, y compris les plus éloignées et les plus exposées aux catastrophes naturelles.

12. Comme le financement continue d'être difficile, les efforts de collecte de fonds et de diversification des sources de financement doivent être renforcés. Des partenariats doivent être noués avec le secteur privé, les milieux universitaires et les organisations philanthropiques, entre autres, pour majorer les ressources fournies par le budget central de chaque organisme et garantir des moyens suffisants de mise en œuvre et de financement pour aider les pays à renforcer leurs capacités et devenir résistants et durables, en particulier les pays les moins avancés. Le système des Nations Unies pour le développement doit encourager la coopération Sud-Sud et triangulaire afin de mobiliser davantage de ressources pour la mise en œuvre du Programme 2030.

13. La délégation souligne l'importance du système de développement pour les pays à revenu intermédiaire dans la lutte contre la pauvreté. Le système de développement ne doit pas se fier uniquement au revenu par habitant comme indicateur pour déterminer l'allocation des ressources dans le cadre des activités opérationnelles de développement. Il doit concevoir de nouveaux critères qualitatifs et multidimensionnels permettant de reconnaître que les pays à revenu

intermédiaire ont encore besoin de la coopération internationale pour le développement.

14. **M. Narang** (Inde) déclare que le débat consacré aux activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement est d'une importance cruciale dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030. Dans la foulée de la transition des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable, le Programme 2030 propose un métamodèle pour le développement, comportant des incidences tangibles pour l'exécution des initiatives de développement du système des Nations Unies. Le Programme 2030 rompt avec le passé en préconisant des solutions à long terme plutôt qu'à court terme, l'intégration plutôt que le fonctionnement en silo. Il est donc impératif d'évaluer soigneusement les fonctions et les activités du système de développement à la lumière du nouveau programme universel et intégré et de sa capacité à s'adapter aux besoins et de ne laisser personne pour compte. Toutefois, sa délégation ne croit pas qu'il existe une compréhension commune de la façon dont le système pour le développement devrait fonctionner. Il se demande comment le système pourrait se montrer à la hauteur d'un programme universel tout en restant dominé par des enjeux centrés sur les donateurs. Il est nécessaire de concilier son orientation stratégique générale avec les priorités nationales. En outre, on ne sait trop comment le système pour le développement pourrait gérer des questions comme les modes de consommation dans les pays développés. L'intégration doit devenir une réalité, sans pour autant sacrifier les domaines de compétence et l'exécution ciblée. L'orateur se demande également ce que signifie pour le système d'être « adapté aux objectifs ».

15. En réévaluant son rôle, le système des Nations Unies pour le développement ne doit pas relâcher l'attention qu'il consacre aux plus pauvres et aux plus vulnérables. Bien que des progrès remarquables aient été réalisés au cours des soixante-dix dernières années, l'éradication de la pauvreté reste la principale question laissée en suspens depuis le XX<sup>e</sup> siècle et le plus important objectif non réalisé au bilan de l'Organisation des Nations Unies. Les activités opérationnelles de développement doivent donc mettre en permanence l'accent sur l'éradication de la pauvreté, y compris dans le cadre du prochain examen quadriennal. Le système pour le développement doit s'attaquer de front à la pauvreté en s'intéressant aux

moteurs du développement dans les pays en développement, en permettant une croissance inclusive génératrice d'emplois, la création d'infrastructures, le développement industriel et l'innovation, tout en s'intéressant à la santé, à l'éducation, à l'assainissement et à l'autonomisation des femmes.

16. Le soutien aux activités humanitaires d'urgence devrait être renforcé, mais pas au détriment d'une attention redoublée à la promotion de la croissance et du développement et à la lutte contre la pauvreté, autrement dit, par la création de conditions diminuant en premier lieu la probabilité de crises humanitaires. En conséquence, sa délégation a évalué attentivement les propositions préconisant le dépassement du clivage entre l'aide humanitaire et le développement.

17. Un programme universel, bien que diversifié, n'implique pas nécessairement une approche uniforme. La mise en œuvre des objectifs de développement durable doit prendre en compte les points de départ et les circonstances propres aux pays respectifs. Les activités opérationnelles du système des Nations Unies doivent également être souples et s'harmoniser étroitement avec les plans nationaux de développement. Il importe d'éviter les exigences imposées de l'extérieur et de respecter l'espace politique national. Les principes fondamentaux de l'appropriation et de la direction nationales, ainsi que le respect des priorités nationales en matière de développement doivent être les pivots autour desquels s'articulent la conception et la mise en œuvre des interventions en matière de développement.

18. Le déséquilibre entre ressources de base et autres ressources est un enjeu important qui mérite une attention particulière dans l'examen quadriennal complet de 2016. L'équilibre de la mise en œuvre d'un programme intégré est impossible à réaliser lorsque les structures de financement sont définies en fonction des priorités sélectives des donateurs. Pour parvenir à l'universalité, il est également nécessaire de corriger le déséquilibre existant dans la représentation des pays en développement et des pays développés au sein des structures de gouvernance des fonds et programmes des Nations Unies.

19. **M. Salam** (Liban) déclare que le Programme 2030 contient un ensemble complet, ambitieux et axé sur l'être humain de cibles et d'objectifs de développement durable universels et porteurs de changement, et qu'il permet d'identifier de

nombreux défis auxquels le monde est confronté. Le Programme fournit aux gouvernements, en particulier ceux des pays en développement, un cadre mondial intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable, dont ils peuvent s'inspirer pour identifier leurs propres priorités et objectifs nationaux. Le Programme 2030 incitera en outre le système des Nations Unies pour le développement à jouer un rôle plus important dans le soutien des pays en développement et la création d'un environnement propice, sur tous les plans, au succès de la mise en œuvre et du suivi du programme.

20. L'élimination de la pauvreté reste le plus grand défi à relever à l'échelle mondiale et la condition indispensable du développement durable dans les pays en développement. Les fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies devraient redoubler d'efforts pour intégrer l'éradication de la pauvreté dans leurs plans stratégiques.

21. Notant que la nature et la qualité du financement que reçoit le système pour le développement ont une incidence sur son fonctionnement, sa délégation s'inquiète du déséquilibre croissant entre les ressources de base et les autres ressources consacrées aux activités opérationnelles de développement, qui engendre une augmentation des coûts de transaction, la fragmentation, la concurrence et le chevauchement entre les entités des Nations Unies et restreint leur capacité à harmoniser leurs fonctions et leurs stratégies avec les priorités et les plans des pays bénéficiaires. En dépit des difficultés éprouvées à mobiliser une part plus importante des ressources de base, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour convaincre les donateurs, y compris les acteurs non étatiques, à participer au financement commun et à verser des contributions plus souples, prévisibles et sans affectation spéciale au titre des autres ressources.

22. Le Programme 2030 intégré nécessitera des efforts mieux coordonnés et cohérents de la part de l'ensemble des entités de développement afin de mener à bien une approche commune de la planification, de la programmation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'établissement de rapports, complétée par un financement plus souple et prévisible de la part des donateurs. Au niveau national, cet objectif pourrait être atteint grâce à une approche plus cohérente et intégrée du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, étroitement harmonisée avec les plans

et les stratégies nationales et complétée par l'amélioration des rapports périodiques sur la mise en œuvre, établis par les entités des Nations Unies et destinés aux gouvernements. Un système des coordonnateurs résidents amélioré et plus diversifié permettra d'améliorer l'efficacité des activités opérationnelles de développement. L'adoption par les entités des Nations Unies d'un mode de gestion axée sur les résultats ne sera efficace à long terme que s'il est complété par un renforcement des capacités statistiques dans les pays bénéficiaires.

23. Le succès du Programme 2030 repose non seulement sur la capacité d'aller au-delà du simple renforcement des capacités statistiques aux fins de la collecte et de l'analyse des données, mais aussi sur la concentration des efforts pour la facilitation de la technologie, la planification du développement, la mise en œuvre, l'établissement de rapports, le suivi et l'évaluation.

24. Les crises humanitaires actuelles, y compris celles qui sont causées par les conflits et les catastrophes naturelles, transcendent les frontières et forcent des dizaines de millions de personnes à se déplacer. De plus, elles exercent une pression sociale, démographique, environnementale et économique énorme sur les collectivités d'accueil, exacerbant les vulnérabilités, grevant des ressources et des services de base limités, aggravant le chômage et entraînant des conséquences négatives pour la stabilité et la sécurité. Les différentes entités du système des Nations Unies doivent de toute urgence unir leurs efforts pour redresser ces situations complexes d'une façon cohérente et globale, en conjuguant les composantes humanitaires et celles du développement.

25. Des tentatives encourageantes ont été entreprises pour faire face aux effets négatifs de la présence de plus de 1,2 million de réfugiés syriens au Liban. De concert avec les organismes et programmes des Nations Unies, son gouvernement a élaboré des plans d'intervention d'urgence visant à intégrer les interventions humanitaires et de stabilisation pour faire face à la crise des réfugiés par la fourniture d'une aide humanitaire aux réfugiés et l'investissement dans les services, les économies et les institutions pour desservir les collectivités d'accueil les plus vulnérables. Le succès de ces plans d'intervention d'urgence dépendra en grande partie de l'apport opportun, global et approprié de fonds par les partenaires internationaux.

26. Sa délégation se félicite de la nomination de l'équipe indépendante de conseillers dans le cadre du dialogue sur le positionnement à plus long terme du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre du Programme 2030.

27. **M. Jürgenson** (Estonie) déclare que la mise en œuvre du Programme universel 2030 nécessitera des mesures à tous les niveaux, y compris l'examen de la planification, des politiques et des approches précédentes, la recherche de solutions innovantes, la formation de partenariats solides et le développement de la coopération intersectorielle. L'intégration des activités de développement, d'aide humanitaire et de consolidation de la paix, en particulier dans les pays fragiles et touchés par un conflit, représente le défi le plus important. De nouveaux instruments doivent être mis au point en guise de soutien à une intervention plus cohérente dans les trois dimensions.

28. Le rôle du système des Nations Unies pour le développement n'a pas son pareil pour aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable. Comme il est essentiel de favoriser la collaboration interinstitutions et instaurer des synergies plus fortes entre les différentes fonctions du système de développement, de réduire les chevauchements et d'augmenter la complémentarité, il importe de réexaminer le mandat, les fonctions, les structures de gouvernance et de financement du système tout en s'inspirant des structures et des pratiques existantes à l'efficacité éprouvée.

29. Les activités du système pour le développement doivent être harmonisées avec les stratégies de développement durable des pays bénéficiaires. Le renforcement des capacités en matière de planification du développement national, de collecte et d'analyse de données, ainsi que d'établissement de rapports devrait devenir une fonction clef du système des Nations Unies pour le développement. Le système doit favoriser les partenariats ainsi que la coopération Sud-Sud et triangulaire. L'autorité des coordonnateurs résidents devrait être encore renforcée pour permettre l'élaboration des méthodes et modèles les mieux adaptés au contexte local. Les approches « Unis dans l'action » et les instructions permanentes ont permis de promouvoir efficacement la cohérence à l'échelle du système et devraient par conséquent être renforcées.

30. En ce qui concerne le déséquilibre actuel entre les ressources de base et les autres ressources, sa

délégation reconnaît que, du point de vue d'un donateur, la bilatéralisation de l'aide multilatérale comporte des avantages, mais que la communauté internationale devrait s'efforcer de réduire la préaffectation de l'aide. Le financement du système de développement doit être stable, souple et prévisible. La base des donateurs doit être élargie et les possibilités de financement novatrices doivent être explorées, y compris les ressources provenant de donateurs non traditionnels, des partenariats, des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, de la mobilisation des ressources et du financement commun.

31. Le Conseil économique et social devrait jouer un rôle plus important dans le renforcement de la coordination du système des Nations Unies pour le développement, et le forum politique de haut niveau devrait se charger des fonctions principales de suivi et d'examen en ce qui concerne les objectifs de développement durable à l'échelle mondiale.

32. **M. Holowka** (République de Serbie) dit que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a pour objectif d'éradiquer l'extrême pauvreté, d'atténuer les changements climatiques et d'assurer la viabilité de la planète grâce à la croissance, l'emploi, l'égalité des sexes, la réduction des inégalités et l'instauration de sociétés pacifiques et inclusives intégrant la justice pour tous. Bien que chaque pays soit responsable de son propre développement, il est évident que les gouvernements ne pourront à eux seuls mettre en œuvre les objectifs de développement durable ambitieux, porteurs de changement et universels. La vaste opération visant à éliminer l'extrême pauvreté et à réduire sensiblement la pauvreté relative d'ici à 2030, ainsi qu'à assurer l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et une éducation inclusive et équitable pour tous ne pourra réussir sans les efforts conjugués de tous les segments de la société. Par conséquent, les buts et les objectifs ambitieux et porteurs de changement du Programme 2030 nécessitent un partenariat mondial redynamisé et amélioré réunissant des gouvernements, la société civile, le secteur privé et l'Organisation des Nations Unies. Le système des Nations Unies pour le développement devrait se concentrer sur la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable. La réduction des risques de catastrophe, la mise en œuvre des objectifs de développement durable, les changements climatiques et l'aide humanitaire étant des questions interdépendantes, le système pour le

développement et ses activités opérationnelles de développement doivent y répondre d'une manière cohérente et intégrée.

33. Son gouvernement a créé un groupe de travail interministériel en 2015 pour suivre et examiner la réalisation des objectifs de développement durable et les adapter aux circonstances nationales. Le groupe coopérera étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies pour mettre en œuvre les objectifs, et définir et mettre au point des indicateurs statistiques nationaux. Son gouvernement signera un nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) avec l'équipe de pays pour la période 2016-2020, étroitement aligné sur le Programme 2030 et synchronisé et harmonisé avec celui-ci. Le PNUAD repose sur cinq piliers et neuf résultats englobant la bonne gouvernance et l'état de droit, le développement des ressources humaines et sociales, le développement économique, la croissance et l'emploi, la protection de l'environnement, les changements climatiques, les collectivités résilientes, la culture et le développement.

34. Dans le contexte de l'après-2015, des réponses communes et coordonnées aux besoins du développement des capacités sont plus cruciales que jamais. Le système des Nations Unies pour le développement doit procéder à l'examen critique de ses capacités internes. Une approche commune à l'appui du renforcement des capacités fonctionnelles doit être associée à une démarche spécialement conçue pour soutenir la capacité technique et sectorielle des entités des Nations Unies.

35. En tant que pays à revenu intermédiaire en transition sur la voie d'une adhésion à l'Union européenne, la Serbie se dit prête à collaborer étroitement avec l'équipe de pays et d'autres organismes et fonds des Nations Unies. Elle est fermement déterminée à mettre en œuvre les objectifs de développement durable et à soutenir le rôle important du Conseil économique et social à cet égard.

36. **M. Meza-Cuadra** (Pérou) dit qu'il est crucial d'assurer la légitimité et l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement en alignant les activités opérationnelles de développement sur les nouveaux objectifs universels et intégrés du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il faut venir à bout des approches fragmentées et de l'inertie bureaucratique à tous les niveaux de la mise en œuvre. L'examen complet des

activités opérationnelles doit souligner l'importance de la planification stratégique, de la mise en œuvre et de l'établissement de rapports à l'échelle du système pour garantir un appui cohérent et intégré à la mise en œuvre du nouveau Programme 2030.

37. Dans un monde où plus de 70 % des pauvres vivent dans des pays à revenu intermédiaire, les difficultés particulières auxquelles font face ces pays doivent être prises en compte. Il est nécessaire de s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté indépendamment de la catégorie de revenu dans laquelle les personnes et les pays sont classés. Le Programme d'action d'Addis-Abeba a exhorté le système des Nations Unies pour le développement à élaborer des mesures transparentes pour évaluer les progrès accomplis en matière de développement durable qui vont au-delà du revenu par habitant et reposent sur des initiatives existantes. Ces mesures devraient reconnaître la pauvreté sous toutes ses formes, ainsi que les dimensions sociales, économiques et environnementales de la production intérieure et des obstacles structurels à tous les niveaux.

38. Il est nécessaire de promouvoir des approches multipartites transparentes et efficaces au financement et la mise en œuvre des activités opérationnelles de développement dans le cadre d'un partenariat mondial renouvelé et renforcé pour le développement durable.

39. Sa délégation se déclare préoccupée par l'état actuel du financement des activités opérationnelles. Pour que le système des Nations Unies pour le développement s'acquitte de son importante fonction, il est nécessaire d'assurer une masse critique de ressources de base et d'améliorer la qualité des autres ressources. La nature intégrée et interdépendante des objectifs de développement durable offre la possibilité d'établir un financement plus souple et prévisible pour le développement. Le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement qui a été créé par l'Espagne est une bonne pratique qui devrait être appliquée aux nouveaux objectifs de développement durable.

40. Sans préjudice de la poursuite de l'intégration des activités opérationnelles pour le développement aux activités humanitaires et de consolidation de la paix, il importe de distinguer les contributions ciblant des activités opérationnelles liées aux crises humanitaires causées par des situations de conflit. Bien que de telles interventions relèvent de la responsabilité urgente de la

communauté internationale, leur financement doit être considéré séparément des efforts déployés par le système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de la réalisation du Programme 2030.

41. Sa délégation s'est dite optimiste quant à l'amélioration des activités opérationnelles pour le développement et leur financement, mettant en relief les résultats de l'enquête récente mentionnée dans le rapport du Secrétaire général, qui révèlent que la majorité des pays participants préfèrent recevoir l'aide internationale par le biais du système des Nations Unies pour le développement.

42. **M. Sobral Duarte** (Brésil) dit que le système des Nations Unies pour le développement doit faire l'objet d'une réforme de manière à ce qu'il puisse appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La coopération internationale devrait désormais viser à aider tous les pays à s'attaquer aux causes profondes du sous-développement et du développement non durable, en donnant la priorité aux pays dont les besoins sont les plus importants, mais également en apportant des changements dans toutes les sociétés, y compris les pays développés. Ces derniers ne sont pas simplement des bailleurs de fonds, mais aussi des promoteurs du changement dans leurs modèles de développement. Il ne faudrait cependant pas détourner cette aide des pays en développement.

43. Certains des objectifs de développement durable se prêtent à une action universelle pour faire avancer des objectifs communs. Par exemple, la violence à l'égard des femmes est une préoccupation tant des pays en développement que des pays développés. Cependant, d'autres objectifs n'ont jamais été traités de la manière dont le Programme de développement durable à l'horizon 2030 définit ses objectifs universellement applicables. La promotion de sociétés pacifiques et inclusives et la réduction des inégalités au sein des pays et entre eux sont des défis universels, mais sans partenariat universel établi en vue de l'action et du suivi. Un changement de mentalité est donc nécessaire. Le rejet des approches traditionnelles devrait aboutir à des mesures concrètes pour combler les lacunes et les déséquilibres dans le système des Nations Unies pour le développement. Les organismes devraient avoir accès à un financement prévisible et global accru, permettant ainsi de mieux équilibrer les ressources de base et les autres ressources, tout en

assurant un meilleur alignement avec les priorités du développement national.

44. Le recours de plus en plus fréquent à un financement à court terme, spécifiquement affecté et fragmenté a entraîné des difficultés opérationnelles. Cette tendance est due à l'absence d'une stratégie à long terme. Le moment est venu de remédier à cette situation par un meilleur positionnement du système des Nations Unies en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du renforcement du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. La réforme du système des Nations Unies pour le développement ne pourra se faire du jour au lendemain, mais l'action doit commencer immédiatement et être guidée par une vision à long terme renouvelée. Elle devrait faire fond sur ce qui fonctionne, sur les enseignements tirés et les changements introduits progressivement, mais elle devrait également aller au-delà de la zone de confort et relever des défis sans précédent. Les perspectives à long terme doivent donc aller de pair avec un sentiment d'urgence pour assurer le fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement.

45. La réforme devrait impliquer la recherche de synergies entre le développement, la paix et la sécurité, et les piliers des droits de l'homme des Nations Unies, ainsi que décloisonner les activités humanitaires, de consolidation de la paix et de développement. Tous les organismes des Nations Unies méritent d'être félicités pour leurs efforts visant à améliorer l'intervention collective en cas d'urgence et à sauver la vie des personnes les plus vulnérables, mais le principe au cœur du pilier de développement ne devrait pas être affaibli par un détournement des ressources d'un développement durable à long terme. Les activités opérationnelles pour le développement et le renforcement du système des Nations Unies pour le développement doivent viser non seulement à renforcer la résilience qui empêche les conflits et protège les sociétés en cas d'urgence, mais aussi à relever le défi historique du développement durable pour tous. L'objectif de ne laisser personne à la traîne est autant un engagement à l'égard de ceux qui endurent les affres du déplacement, des conflits et des catastrophes naturelles, qu'à l'égard de ceux qui, bien que n'étant pas frappés par de telles crises, doivent néanmoins lutter contre la pauvreté et la faim.

46. **M. Cho** Yeongmoo (République de Corée) déclare que le programme novateur de développement durable à l'horizon 2030 exige que des modifications soient apportées au système des Nations Unies dans son ensemble. Une approche plus intégrée et coordonnée est nécessaire à tous les niveaux. Les activités opérationnelles de développement doivent être pertinentes, efficaces et faire fond sur les avantages comparatifs du système des Nations Unies. Or, le système a été fragmenté et entravé par la course aux ressources qui a conduit à des coûts de transaction élevés et à l'absence d'un cadre de collaboration clairement établi. Pour décloisonner et intensifier la coordination, l'approche « Unis dans l'action » doit être renforcée par la mise en œuvre de réformes au niveau des pays et au Siège. Le système des coordonnateurs résidents devrait bénéficier d'une direction, d'une légitimité et d'une autorité renforcées, ainsi que de mécanismes de responsabilité et de ressources suffisantes.

47. En ce qui concerne la stratégie à l'échelle du système, le mandat du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination devrait être renforcé, sous la supervision du Conseil économique et social. Sa délégation appuie également le renforcement de la coordination et l'intégration des piliers développement, action humanitaire et paix dans les activités du système des Nations Unies. La nature transversale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est reflétée dans les examens, y compris les rapports du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix et de l'étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Ces processus d'examen et un certain nombre d'exercices internes démontrent l'engagement pris par l'Organisation des Nations Unies visant à identifier les possibilités de renforcer les complémentarités entre les organismes du système des Nations Unies et entre l'ONU et les États Membres. Il reste cependant beaucoup à faire pour renforcer la planification conjointe entre les programmes, les mécanismes et les structures existants.

48. **M. Muchka** (République tchèque) déclare que la fragmentation et la duplication des travaux dans le système des Nations Unies pour le développement devraient être éliminées ou au moins réduites et que des synergies plus strictes devraient être envisagées

entre ses activités normatives et opérationnelles. Le système devrait se concentrer sur les plus vulnérables et accroître les investissements dans la lutte contre les inégalités. L'égalité dans l'éducation permettrait de rompre le cycle de la pauvreté.

49. Un financement plus prévisible permettrait de corriger le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources consacrées aux activités opérationnelles. En outre, la simplification des pratiques de fonctionnement permettrait au système des coordonnateurs résidents d'obtenir de meilleurs résultats. Le PNUAD devrait être guidé par les principes de la souveraineté et de l'appropriation nationales. Étant donné que la responsabilité principale de la mise en œuvre des objectifs de développement durable incombe aux gouvernements nationaux, le système des Nations Unies pour le développement devrait se concentrer sur les activités où sa valeur ajoutée est plus élevée et axée sur la demande.

50. Le prochain cycle de l'examen quadriennal complet sera l'occasion d'adapter le système des Nations Unies pour le développement à une nouvelle réalité mondiale, ce qui nécessitera un changement radical. Une action rapide et décisive sera nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable dans les délais convenus.

51. **M<sup>me</sup> Natividad** (Observatrice des Philippines) déclare que le défi en 2016 sera de mettre en œuvre les nombreux accords historiques conclus en 2015. Cela impliquera des processus parallèles qui se chevauchent et un réexamen par toutes les parties prenantes de leurs rôles dans le nouveau paysage. L'objectif primordial est l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes. Le système des Nations Unies pour le développement et ses fonds et programmes devraient donc intégrer cet objectif dans leurs processus de réaligement et examiner les difficultés particulières auxquelles se heurtent les pays à revenu intermédiaire, où vivent la plupart des pauvres du monde. Il est également important d'élargir la base des donateurs pour le système de développement et de renforcer la coopération Sud-Sud. Les pays à revenu intermédiaire pourraient devenir donateurs ou augmenter leurs contributions. Il est également dans leur intérêt de veiller à ce que davantage de fonds soient consacrés aux ressources de base plutôt qu'aux autres ressources. Les Philippines et l'équipe de pays des Nations Unies ont signé un code de conduite relatif à l'initiative « Unis dans l'action » en réponse à la demande de son

gouvernement pour une plus grande cohérence et une réforme des Nations Unies. Le PNUAD a été aligné sur le Plan de développement des Philippines et expirera en 2018. D'ici là, le Programme 2030 devrait être intégré dans un plus grand nombre de plans communs de mise en œuvre et aligné sur les mécanismes nationaux.

52. **M<sup>me</sup> Adhikari** (Observatrice du Népal) déclare que son gouvernement a élaboré un rapport national préliminaire sur les objectifs de développement durable pour la période 2016-2030. La mise en œuvre de ce programme exigera la coopération des partenaires de développement, y compris le système des Nations Unies, ainsi que des moyens de mise en œuvre prévisibles. Les ressources de base de l'ONU restent la base du développement dans les pays les moins avancés. Son pays est préoccupé par la diminution des ressources de base et craint que cela empêche son retrait de la liste des pays les moins avancés d'ici à 2022.

53. Les ressources autres que les ressources de base du système des Nations Unies dans le domaine de l'aide humanitaire nécessitent une approche plus intégrée et équilibrée. Les activités de développement liées aux catastrophes devraient être guidées par une approche globale de la coordination entre les entités des Nations Unies et les autres parties prenantes. Le principe « Unis dans l'action » préconise l'appropriation nationale et respecte la diversité et l'interdépendance entre plusieurs interfaces et différents contextes sociaux, économiques et de développement. Son gouvernement attache une grande importance au PNUAD et à son alignement sur le cadre de développement national, ainsi qu'aux résolutions sur la cohérence à l'échelle du système et un mécanisme de suivi et d'information pour la mise en œuvre du Programme 2030. Le système des coordonnateurs résidents a également besoin d'être remanié afin d'assurer un équilibre géographique et un équilibre entre les sexes.

54. **M<sup>me</sup> Luo Jin** (Chine) déclare que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 trace la voie à une coopération mondiale pour le développement et impose des normes plus élevées aux travaux des États Membres. L'éradication de la pauvreté est le principal objectif du développement durable. En conséquence, les tâches les plus importantes de l'ONU incluent le soutien aux pauvres, aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres activités

qui ont un impact sur la vie des gens, la préparation aux catastrophes naturelles et la lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement. Cet objectif contribuera ainsi à l'équilibre des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.

55. La baisse récente du financement du développement devrait être inversée. Le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources a entravé les travaux du système des Nations Unies pour le développement. Les pays en développement devraient honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement et accroître leur assistance aux pays les moins avancés. Tous les pays devraient également étudier les moyens d'accroître leurs contributions, de rendre l'utilisation des ressources autres que les ressources de base plus souple et d'améliorer le financement du développement au sein des Nations Unies. Le financement du développement doit prendre en considération les différents niveaux de développement, ainsi que les conditions nationales et les priorités en matière de développement. Les gouvernements devraient intégrer les objectifs de développement durable dans leurs stratégies nationales de développement et fixer des priorités au niveau du gouvernement central. Les autorités locales, les institutions nationales et les organisations sociales devraient toutes travailler en synergie.

56. Le système des Nations Unies devrait assurer une meilleure coopération dans les pays bénéficiaires. Les équipes locales et les équipes de pays devraient coordonner les politiques, compenser les désavantages comparatifs des uns et des autres, promouvoir des achats en commun et réduire les coûts. Les bureaux régionaux devraient se concentrer sur les problèmes communs, tels que les catastrophes naturelles et les changements climatiques. En Chine, le Programme des Nations Unies pour le développement a collaboré étroitement avec le Gouvernement chinois, qui continuera de promouvoir l'innovation et le développement vert et durable et mettra en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en conformité avec les conditions nationales de la Chine et la trente-cinquième stratégie quinquennale. Il cherchera à équilibrer les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable, tout en aidant les pays en développement à s'adapter aux changements climatiques. L'ONU devrait également mieux soutenir

le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

57. **M. Munir** (Pakistan) déclare que le système des Nations Unies pour le développement est un partenaire de confiance et devrait être encore renforcé. Il devra cependant être réaménagé afin de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les méthodes traditionnelles de coopération au développement ne peuvent convenir et la gamme des questions couvertes par les objectifs de développement durable universels nécessite un réajustement du système des Nations Unies pour le développement. Les différents besoins des pays en développement exigent des réponses différenciées. Le système des Nations Unies pour le développement devrait donc prendre en compte les circonstances particulières, entre autres, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. De même, l'éradication de la pauvreté et les problèmes de développement des pays à revenu intermédiaire exigent des réponses adaptées du système des Nations Unies en fonction des priorités et des besoins nationaux. Le décloisonnement est un moteur essentiel du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cette dynamique devrait également se poursuivre dans la phase de mise en œuvre, et les États Membres devraient fournir des orientations aux activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement. La résolution sur l'examen quadriennal complet est une occasion de mettre l'ONU en adéquation avec ses objectifs et la rendre apte à relever les défis du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

58. Le dialogue au sein du Conseil sur un positionnement à long terme doit tenir compte des défis institutionnels et de gouvernance, tout en abordant la question de la prévisibilité et de l'augmentation des ressources financières mises à la disposition du système des Nations Unies pour le développement. La volonté exprimée de changer l'approche traditionnelle devrait comporter un réajustement du système des coordonnateurs résidents et du PNUAD. La baisse des ressources de base et la dépendance accrue à l'égard des autres ressources spécifiquement affectées risquent d'affaiblir le système des Nations Unies pour le développement, qui doit donc être révisé en fonction du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

59. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud devrait être renforcé et les recommandations du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud devraient être mises en œuvre. Le Bureau devrait également recevoir des ressources financières et humaines à l'échelle du système. Au niveau des pays, le système des Nations Unies pour le développement devrait être en mesure de compléter les efforts nationaux pour la mise en œuvre du Programme 2030. L'élimination de la pauvreté et une croissance économique soutenue doivent rester au cœur de cette approche. Les activités programmatiques de l'ONU doivent être compatibles avec les activités programmatiques nationales et les priorités de développement.

60. La nouvelle orientation du système devrait renforcer les capacités nationales et utiliser des mécanismes d'exécution nationaux et l'expertise locale pour mettre en œuvre les activités opérationnelles. Le rôle et la responsabilité du coordonnateur résident, notamment la coordination avec les acteurs du développement et de la société civile, devraient rester sous la direction du Gouvernement.

61. **M. Eichen** (Allemagne) dit qu'il semble y avoir un large consensus selon lequel le prochain examen quadriennal complet doit être plus ambitieux et prendre en compte à la fois les besoins de réforme identifiés au cours du dialogue au sein du Conseil et les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'examen précédent. La réforme du système des Nations Unies pour le développement devrait se traduire par une action intégrée et non simplement par une action cohérente ou coordonnée des Nations Unies. À l'avenir, les travaux de l'ONU devront reposer sur des visions, des stratégies et des plans partagés à tous les niveaux, et fournir des réponses différenciées aux besoins dans différents contextes. La plupart des parties prenantes ont dit que l'approche traditionnelle n'était plus une option, à supposer que les activités prescrites dans le cadre de l'examen quadriennal complet reflètent la manière dont l'ONU exerce ses activités. Il ne sera pas suffisant de reproduire simplement le modèle de l'examen de 2012.

62. Le système des coordonnateurs résidents, le PNUAD et l'approche « Unis dans l'action », y compris les instructions permanentes, ont contribué à accroître la cohérence du système des Nations Unies au niveau des pays. Cependant, il y a encore place à l'amélioration. Diverses politiques et différents

groupes d'appui opérationnel de certains organismes sont toujours en place. En conséquence, les divers systèmes de responsabilisation institutionnelle entravent l'harmonisation des efforts sur le terrain. Les bureaux des coordonnateurs résidents demeurent en sous-effectif et peuvent difficilement s'acquitter de leurs fonctions. Il y a des limites à ce qui peut être réalisé par une approche axée principalement sur l'aspect opérationnel. Les entités des Nations Unies mènent de nombreuses activités de développement inscrites dans des mandats normatifs, mais il semble également y avoir des limites à une approche ascendante détaillée donnant la priorité à l'action au niveau des pays pour résoudre les problèmes systémiques. La responsabilité verticale et les structures fragmentées au niveau du Siège sont peu propices à la création de structures intégrées horizontalement au niveau des pays.

63. La grande diversité des mandats dans l'examen quadriennal complet de 2012 l'a rendu très complexe et a fait perdre de vue les questions fonctionnelles et systémiques. On y retrouve également de nombreuses redondances avec d'autres résolutions de l'Assemblée générale. En outre, l'approche actuelle de l'examen quadriennal complet est très détaillée et elle est accompagnée de structures lourdes en matière d'établissement de rapports et de suivi. En conséquence, les institutions gouvernementales à tous les niveaux doivent faire de la microgestion et risquent d'être moins à même de se consacrer à l'orientation et au suivi politiques et stratégiques.

64. Le dialogue au sein du Conseil a reflété les éléments de base du système des Nations Unies pour le développement qui seront adaptés à ses objectifs. Des améliorations fondamentales seront nécessaires pour couvrir tous les domaines fondamentaux du système. La deuxième phase du dialogue devrait aboutir à la formulation de propositions dans six domaines d'intervention systémiques. L'Allemagne a foi dans le rôle important de l'équipe indépendante de conseillers nouvellement créée, qui pourrait proposer une vision au système des Nations Unies pour le développement dans le nouveau contexte de développement et aider les États Membres à élaborer des propositions réalistes devant être examinées dans le cadre des négociations de l'examen quadriennal complet. Le moment est venu de définir les attentes, les fonctions et le rôle de l'examen dans un contexte plus large. Tout d'abord, l'examen quadriennal complet de 2016 ne devrait plus

se limiter aux aspects opérationnels. Il ne devrait pas être trop détaillé et devrait se concentrer sur les aspects systémiques et stratégiques. En outre, il ne devrait y avoir aucune discussion sur l'orientation normative fournie par le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Deuxièmement, l'examen devrait être l'instrument le plus important de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et fournir des orientations stratégiques. Il doit relever les défis du système qui n'est pas le résultat d'un plan cohérent, mais une organisation qui doit encore être transformée en un système intégré. Troisièmement, l'examen quadriennal complet doit refléter la structure et la portée du dialogue du Conseil économique et social. Il devrait aborder six dimensions, à savoir, les fonctions, la gouvernance, le financement, les modalités d'organisation, la capacité, l'impact et le partenariat.

65. Il est essentiel de parvenir à une compréhension commune des réformes nécessaires d'ici à l'examen de 2016, de même que d'autres réformes qui ne sauraient être lancées qu'à partir de 2016 ou traitées dans d'autres contextes. On s'accorde à considérer que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans un nouveau paysage du développement représente non seulement une occasion à saisir, mais également un défi. Il est donc important de tirer pleinement profit de cet élan en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté.

66. **M. Zamora Rivas** (El Salvador) déclare que plusieurs accords internationaux marquants ont été conclus en 2015, y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris, qui marque une étape importante sur la voie du développement. Étant donné que le système des Nations Unies pour le développement jouera un rôle crucial dans la mise en œuvre de ces accords, il est plus que jamais nécessaire de réformer le système de développement et de s'occuper de la réforme du Conseil de sécurité, ainsi que du classement des nations dans les pays à revenu élevé et intermédiaire et à faible revenu. À cet égard, sa délégation appuie la revitalisation de l'Assemblée générale, l'organe démocratique le plus universel le mieux à même de promouvoir la cohérence et l'efficacité du système des Nations Unies, de ses institutions et de ses mécanismes.

67. L'ONU doit surmonter la contradiction qui existe entre sa déclaration d'égalité démocratique entre tous

les États Membres et sa pratique juridique interne d'exclusion et de division avec certains États Membres qui bénéficient de privilèges de première classe et d'autres qui sont traités comme des citoyens de seconde classe.

68. Le classement des pays en fonction du revenu par habitant n'est pas une mesure hautement scientifique. Il est décevant de constater qu'après un investissement majeur en temps et en argent du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour mettre au point l'Indice de développement humain, celui-ci, bien que beaucoup plus réaliste, a été abandonné au profit d'un indice à indicateur unique. Le classement en fonction du revenu par habitant est utilisé pour exclure certains pays et non pour les intégrer. Pour que le classement du revenu intermédiaire soit utilisé de façon appropriée, un programme devrait être mis en place spécialement pour les pays à revenu intermédiaire, un programme qui outrepasserait l'attitude d'exclusion qui prévaut actuellement en ce qui concerne les outils de développement et de financement.

69. Les objectifs de développement durable sont interdépendants et aucun objectif ne devrait avoir préséance sur l'autre. Le même principe devrait s'appliquer à l'universalité du système des Nations Unies.

70. Les activités opérationnelles de développement devraient être encore renforcées et élargies, notamment pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités pour réaliser le Programme 2030. Ces activités doivent tenir compte des réalités et des niveaux propres au développement économique et social dans les pays en développement.

71. L'approche « Unis dans l'action » permet d'accroître la cohérence, la pertinence, l'efficacité et l'efficience du système des Nations Unies pour le développement, notamment en El Salvador. La mise en œuvre de l'approche doit tenir compte des réalités et des besoins de chaque pays, car il n'y a pas de solution unique au développement.

72. Les ressources de base étant la pierre angulaire des activités opérationnelles pour le développement, il est préoccupant de constater que le pourcentage des ressources de base allouées aux activités opérationnelles pour le développement a diminué par rapport à d'autres sources de financement. Il est essentiel de renforcer la coordination et la cohérence

au niveau des pays pour améliorer l'utilisation des ressources de base, en tenant compte de l'expérience des fonds et des programmes des Nations Unies et des institutions spécialisées.

73. **M. Zinsou** (Bénin) dit que sa délégation considère que le positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement coïncide avec le délai fixé par le Programme 2030. Le caractère universel du Programme nécessite une compréhension claire de la façon dont les fonds, les programmes et les organismes des Nations Unies devraient fonctionner afin de maximiser leur impact. L'universalité va de pair avec le soutien différencié selon les besoins de chaque pays.

74. L'importance cruciale de l'appropriation nationale du programme de développement entre en ligne de compte surtout dans la mobilisation des ressources nationales. Le système des Nations Unies pour le développement doit aider tous les pays à adopter des stratégies nationales appropriées pour réaliser les objectifs de développement durable et redéfinir les priorités nationales afin d'utiliser efficacement les ressources nationales. L'objectif du Programme 2030 étant de ne laisser personne de côté, la répartition du revenu national doit être plus inclusive.

75. Les pays où les inégalités sont les plus grandes sont aussi ceux qui ont le plus besoin d'une réforme institutionnelle en vue d'intégrer pleinement les objectifs de développement durable. Le fait que la grande majorité des pauvres du monde vivent dans des pays à revenu intermédiaire n'est pas aussi important que l'on pourrait penser. L'aide publique au développement (APD), qui est nécessaire pour la mise en œuvre du Programme 2030, devrait être distribuée en fonction de la capacité des pays à mobiliser des ressources et aller là où elle est le plus nécessaire pour entraîner un changement catalytique. Les pays les plus pauvres sont ceux qui ont le plus besoin de l'APD pour soutenir la mise en œuvre des objectifs de développement durable, combler les lacunes catalytiques et surmonter les obstacles à l'accès au marché des capitaux.

76. Au lieu d'inciter les pays à rivaliser les uns avec les autres pour les ressources, le système des Nations Unies pour le développement devrait encourager la coopération Sud-Sud et triangulaire. Les organismes devraient également institutionnaliser et rationaliser la

coopération Nord-Sud, en abordant les questions des flux financiers illicites et de la fuite des cerveaux, afin d'atteindre un équilibre.

#### *Clôture du débat*

77. **Le Président** déclare que le débat en cours a été un grand succès sur tous les plans et beaucoup de points communs ont émergé. L'environnement plus large dans lequel l'Organisation fonctionne a changé avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et de l'Accord de Paris qui s'inscrit dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La portée et l'importance du Programme 2030 sont sans précédent et universelles. Les mécanismes existants, comme notamment le système des coordonnateurs résidents, doivent être renforcés afin de mettre pleinement en œuvre l'approche « Unis dans l'action » adoptée à l'échelle du système. Il apparaît également clairement qu'aucun effort au niveau des pays ne sera réalisé sans l'appui du Siège.

78. Les résultats axés sur la demande permettront au système des Nations Unies de s'élever au-dessus des divisions caractérisant l'aide humanitaire, le développement et la consolidation de la paix. Pour y parvenir, un financement pluriannuel prévisible et un investissement dans la prévention et la résilience seront nécessaires. Au lieu de fournir une aide, il faut pouvoir se passer de cette aide. En outre, le système des Nations Unies pour le développement doit adopter une présence organisationnelle souple et rentable dans les pays bénéficiaires, faciliter la coopération Sud-Sud et triangulaire, le partage des connaissances et les transferts de technologie et appliquer des normes convenues. Il faut renforcer la coordination interinstitutions, en particulier dans les domaines des données, des statistiques, du suivi et de l'examen. Des plateformes communes, des fonds communs et la coopération avec d'autres organisations intergouvernementales aideront à résoudre des problèmes communs et à catalyser l'action à l'échelle nationale, éventuellement par le biais des cadres du PNUAD ou de cadres similaires. Des centres d'affaires conjoints devraient également être mis en place le cas échéant.

79. Aucun pays ou entité des Nations Unies ne pourra atteindre seul les objectifs de développement durable. Les partenariats multipartites guidés par les valeurs et

les normes de l'ONU, avec une supervision et une transparence adéquates, sont essentiels. Le financement constitue un problème majeur. L'architecture actuelle du financement repose fortement sur une approche axée sur l'offre et favorise les ressources à objet désigné au détriment d'un financement commun, d'où la concurrence et la fragmentation au sein du système des Nations Unies pour le développement. Pour changer les pratiques de financement, il faut cesser de fonctionner en silos, comme l'a dit un participant. Lors du dialogue en cours au sein du Conseil et d'autres délibérations intergouvernementales dans le cadre de l'examen quadriennal complet, les États Membres auront la possibilité d'adapter les pratiques, les modalités d'organisation et les approches de partenariat du système des Nations Unies pour le développement aux exigences du Programme 2030.

*La séance est levée à 17 heures.*